

LES ATTAQUES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le douze avril, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Les Attaques dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVENET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 6 avril 2018.

Secrétaire de séance : Guy DEMARET.

Date d'affichage du présent compte rendu : 17 avril 2018.

Conseillers municipaux présents : 19 Votants : 19 En exercice : 19

PRESENTS: Tous les conseillers municipaux.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Guy DEMARET est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 22 décembre 2017 Le PV est approuvé.

3. Finances

Compte de gestion de la commune sur l'exercice 2017

Rapporteur: M. le Maire

Le compte de gestion est le compte tenu par le Trésorier, il s'agit de l'état de situation de l'exercice 2017. Le Trésorier a pris en compte le Budget Primitif 2017, les décisions modificatives budgétaires, ainsi que tous les mandats de paiement et les titres de recettes établis en 2017.

Fonctionnement Investissement

 Dépenses
 1 924 029,99 €
 Dépenses
 596 747,55 €

 Recettes
 2 055 764,22 €
 Recettes
 741 143,22 €

 Excédent de clôture :
 131 734,23 €
 Excédent de clôture : 144 395,67 €

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, puisqu'elles ont été autorisées par le Trésorier, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 (18 voix POUR).

Compte administratif de la commune sur l'exercice 2017

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes de la commune pour l'exercice 2017.

M. le Maire tient ce compte, qui doit être rigoureusement identique au compte de gestion.

Pour rappel, M. le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement Investissement

 Dépenses
 1 924 029,99 €
 Dépenses
 596 747,55 €

 Recettes
 2 055 764,22 €
 Recettes
 741 143,22 €

 Excédent de clôture :
 131 734,23 €
 Excédent de clôture : 144 395,67 €

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le conseil décide à l'unanimité d'arrêter ainsi le compte administratif (17 voix POUR).

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune ayant été votés, le conseil peut décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

L'excédent de fonctionnement cumulé des années précédentes s'élève à 218 934,37 €, que le conseil décide d'affecter ainsi (18 voix POUR) :

- 128 984,37 € en investissement (affectation comptable R 1068)
- 90 000 € en fonctionnement (affectation comptable R 002).

Compte de gestion du lotissement sur l'exercice 2017

Rapporteur: M. le Maire

De même que pour le Budget principal, le compte de gestion du Budget Lotissement retrace toutes les opérations comptables de dépenses et de recettes.

Fonctionnement Investissement

 Dépenses
 739 309,41 €
 Dépenses
 515 940,71 €

 Recettes
 794 274,04 €
 Recettes
 736 279,41 €

 Excédent de clôture :
 54 964,63 €
 Excédent de clôture : 220 338,70 €

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 (18 voix POUR).

Compte administratif du lotissement sur l'exercice 2017

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion.

Pour rappel, M. le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement Investissement

 Dépenses
 739 309,41 €
 Dépenses
 515 940,71 €

 Recettes
 794 274,04 €
 Recettes
 736 279,41 €

 Excédent de clôture :
 54 964,63 €
 Excédent de clôture : 220 338,70 €

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le conseil décide d'arrêter ainsi le compte administratif (17 voix POUR).

Affectation du résultat du budget lotissement

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Concernant l'affectation du résultat, soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, il est proposé de le maintenir dans la section de fonctionnement.

La comptabilité d'un budget annexe Lotissement prévoit en effet en maintenir les bénéfices des ventes en section de fonctionnement.

Le conseil valide cette affectation du résultat à l'unanimité (18 voix POUR).

- Budget Primitif 2018 de la Commune

Rapporteur : Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Le budget proposé a été présenté et validé en commission Finances le 3 avril.

FONCTIONNEMENT

R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	90 000,00 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 777 729,00 €
13	Atténuations de charges	80 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	63 700,00 €
73	Impôts et taxes	1 383 451,00 €
74	Dotations et participations	141 578,00 €
75	Autres produits de gestion courante	104 000,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
78	Reprises sur amortissement et provisions	
	RECETTES D'ORDRE EN FONCTIONNEMENT	0,00€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 867 729,00 €

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 690 023,97 €
11	Charges à caractère général	532 800,00 €
12	Charges de personnel	732 200,00 €
14	Atténuations de produits	3 000,00 €
	+ Reste à réaliser	23 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	161 170,00 €
66	Charges financières	162 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	16 853,97 €
22	Dépenses imprévues	59 000,00 €
	DEPENSES D'ORDRE EN FONCTIONNEMENT	177 705,03 €
23	Virement à la section d'investissement	61 170,03 €
42	Operations d'ordre de transfert entre sections	116 535,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 867 729,00 €

INVESTISSEMENT

	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	698 447,69 €
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	372 959,37 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	143 975,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	128 984,37 €
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	177 705,03 €
21	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	61 170,03 €
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	116 535,00 €
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 249 112,09 €

	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 182 350,74 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	386 900,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	508 235,74 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	194 215,00 €
20	DEPENSES IMPREVUES	70 000,00 €
RAR	RESTES A REALISER	66 761,35 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 249 112,09 €

Le conseil décide à l'unanimité de valider ce budget primitif 2018 par chapitre (19 voix POUR).

- <u>Budget Primitif 2018 du lotissement communal</u>

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre		BP 2018
011	Charges à caractère général	75 000 €
042 Opérations d'ordre entre section		452 572,01 €
TOTAL		527 572,01 €

Recettes

Chapitre		BP 2018	
002	Excédent reporté	54 964,63 €	
042	Opérations d'ordre entre section	367 572,01 €	
70	Vente des terrains	200 000 €	
77	Produits exceptionnels	60 000 €	
TOTAL		682 536,64 €	

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre		BP 2018	
040	Opérations d'ordre entre section	367 572,01 €	
16	Remboursement à la commune	305 338,70 €	
TOTAL		672 910,71 €	

Recettes

Chapitre		BP 2018	
001	Excédent reporté	220 338,70 €	
040	Opérations d'ordre entre section	452 572,01 €	
TOTAL		672 910,71 €	

Le conseil décide à l'unanimité de valider ce budget primitif du budget annexe lotissement par chapitre (19 voix POUR).

<u>Taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti</u>

Rapporteur: M. le Maire

En cohérence avec le budget de la commune, il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2017, à savoir :

Taxe d'habitation: 18,82 %
Taxe sur le Foncier Bâti: 15,88 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti: 40,11 %

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver ces taux d'imposition et de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale (19 voix POUR).

Subventions aux associations locales

Rapporteur: Madame DENIELE-VAMPOUILLE

Il est proposé de maintenir les mêmes montants de subvention qu'en 2017 aux associations de la commune. Le vote des subventions sera effectué une à une, en indiquant le montant et les mises à disposition dont l'association dispose par la commune.

Les conseillers impliqués dans une association sont invités à s'abstenir lors du vote.

Comité des Loisirs

Montant de la subvention : 4000 €

Mise à disposition par la commune : salle polyvalente et salle de sports sur réservation, matériel municipal et intercommunal sur demande. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

17 voix POUR et 2 abstentions (Marie-Josèphe VANDAMME et Nathalie DUVIEUXBOURG).

Union Sportive Attaquoise

Montant de la subvention : 4000 €

Mise à disposition par la commune : Vestiaires et club house, salle de sports selon créneaux définis, salle polyvalente sur réservation (2 fois par an pour manifestation non sportive), terrains de football, terrain de beach, entretien du terrain de football (engrais, tonte), matériel intercommunal sur réservation. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

18 voix POUR et 1 abstention (Jean-Paul VASSEUR).

o LABC

Montant de la subvention : 2800 €

Mise à disposition par la commune : Salle de sports, salle polyvalente avec cuisine 3 fois par an sur réservation (hors manifestation sportive). Matériel intercommunal sur réservation. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

18 voix POUR et 1 abstention (Virginie LE MIGNON).

o Club Détente du 3^{ème} Age

Montant de la subvention : 350 €

Mise à disposition par la commune : Salle du Pré Clocher selon planning défini, salle polyvalente et salle de sports selon créneaux horaires définis, réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

16 voix POUR et 3 abstentions (Monsieur le Maire, Pierre-Louis LEFEBVRE, Jean BOUCLET).

AACPG des Attaques

Montant de la subvention : 200 €

Mise à disposition par la commune : possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations. 19 voix POUR.

Les Gazelles

Montant de la subvention : 490 €

Mise à disposition par la commune : Salle communale de l'ancienne mairie. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

19 voix POUR.

Aiki Goshindo Attaquois

Montant de la subvention : 400 €

Mise à disposition par la commune : Dojo dans la salle de sports. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

19 voix POUR.

Les Archers des Estaches

Montant de la subvention : 700 €

Mise à disposition par la commune : Salle de sports et terrain extérieur selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

18 voix POUR et 1 abstention (Jean BOUCLET).

o Les Quinqu'Attaquois & Co

Montant de la subvention : 300 €

Mise à disposition par la commune : Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations. Possible réservation du matériel intercommunal.

17 voix POUR et 2 abstentions (Jean BOUCLET et Nadine DENIELE-VAMPOUILLE).

Sport pour Tous

Montant de la subvention : 200 €

Mise à disposition par la commune : Salle de sports selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

19 voix POUR.

o Toutes au Sport

Montant de la subvention : 400 €

Mise à disposition par la commune : Salle polyvalente selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

18 voix POUR et 1 abstention (Geoffroy MOSSION).

Association Calais Respire

Mise à disposition par la commune : Salle communale de Pont d'Ardres selon planning défini. 18 voix POUR et 1 abstention (Jean-Paul VASSEUR).

Association des Parents d'élèves

Mise à disposition par la commune : Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations. 19 voix POUR.

Subvention à la Coopérative Scolaire

Rapporteur: Madame LE MIGNON

La commune verse tous les ans une subvention à la coopérative scolaire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 760 €, comme l'année dernière, afin de participer au voyage scolaire de fin d'année. Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 760 € à la Coopérative Scolaire (19 voix POUR).

Subvention au RASED

Rapporteur: Madame LE MIGNON

Les établissements scolaires de Les Attaques, Coulogne et Marck bénéficient du Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau rassemble des enseignants et des psychologues, qui apportent leur aide à des élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail est complémentaire de celui des enseignants en classe. Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de fonctionnement de 75€ au RASED (19 voix POUR).

Participation financière versée aux collèges

Rapporteur: Madame LE MIGNON

Les collèges sollicitent chaque année une participation financière de la commune, afin d'aider les familles attaquoises dont les enfants fréquentent leur établissement, au titre des fournitures scolaires notamment. En 2017, la subvention allouée par la commune aux collèges était de 12 € par enfant.

Cette année, la commune a été sollicitée par le collège Jean Monnet de Coulogne, qui compte 76 élèves attaquois, et par le collège Notre Dame de Grâce d'Ardres, qui compte 7 élèves au collège.

Le conseil décide de fixer le montant de la subvention aux collèges à 12€ par enfant habitant la commune (19 voix POUR).

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur: Madame FONTCASAS

Chaque année, la commune octroie une subvention au CCAS de la commune. Cette subvention était de 15 500 € en 2017, et il est proposé de maintenir ce montant afin que le CCAS continue d'exercer ses missions :

- une aide financière pour les personnes âgées ayant besoin d'un portage de repas à domicile
- une participation aux cartes de transport pour les personnes âgées ou handicapées non imposables, ainsi que pour les demandeurs d'emploi
- le repas et les colis des aînés
- les secours exceptionnels.

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention du CCAS de la commune de 15 500 € (19 voix POUR).

Subvention au Mémorial de l'OTAN

Rapporteur: Monsieur BOUCLET

Monsieur le Maire a été sollicité par la Fédération du Mémorial de l'OTAN. Le mémorial a été inauguré à Fréthun en 2012, en hommage aux soldats qui ont sacrifié leur vie au service de l'OTAN. La journée du MEMORIAL DAY a été mise en place, et est renouvelée tous les ans. La prochaine aura lieu le 8 septembre 2018. Divers événements et manifestations sont organisés dans ce cadre.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100 € à la fédération, afin de marquer le soutien de la commune à un tel événement (19 voix POUR).

Réglementation des clôtures sur le territoire de la commune

Rapporteur: Monsieur Jean BOUCLET

Selon le Code de l'Urbanisme, l'édification de clôture doit être précédée d'une déclaration préalable dans certains secteurs définis, ou quand le conseil municipal l'a décidé. Actuellement, aucune délibération du conseil n'impose aux habitants de faire une déclaration préalable, alors que le plan local d'urbanisme impose des règles sur la hauteur et la composition des clôtures.

Le Conseil décide à l'unanimité d'instituer l'obligation de déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune, qui devront respecter les dispositions du règlement du PLU (19 voix POUR).

Modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme

Levée de la zone réservée n°3 pour l'extension du cimetière, et modification de la zone réservée n°4 pour le projet d'aménagement d'un giratoire en entrée de village

Rapporteur: Monsieur Jean BOUCLET

Lors de la séance du 22 juin 2017, le conseil municipal avait décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU sur certaines zones réservées :

- la zone n°3, située derrière le cimetière et l'école, permettait de prévoir les acquisitions foncières en vue d'une extension. Les parcelles nécessaires à l'accès et à la réalisation d'une potentielle extension étant propriété de la commune, cette zone réservée peut être supprimée.
- la zone réservée n°4, située à l'entrée de la commune, au carrefour de la Zone d'Activités. Elle a été constituée pour le projet d'aménagement d'un giratoire en entrée de village. Son emprise est très vaste, et couvre également des habitations. Cette zone pourrait être réduite afin de couvrir une emprise plus petite, plus réaliste, et ne pas gêner les habitations, qui ne peuvent se voir accorder aucune autorisation d'urbanisme tant que la zone est un espace réservé par la commune.

Le dossier de modification a été envoyé aux personnes publiques associées (intercommunalité, SITAC, SYMPAC, département, région, préfecture, sous-préfecture, DDTM, CCI, chambre des métiers, chambre d'agriculture). Les réponses reçues sont favorables.

Le dossier a également été mis à disposition du public du 6 novembre au 6 décembre 2017. Aucun avis n'a été formulé.

L'autorité environnementale de la DREAL a été saisie afin de déterminer s'il était nécessaire de réaliser une étude environnementale. Nous avons eu un retour le 22 mars dernier nous indiquant que nous n'étions pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter la modification simplifiée du PLU telle qu'elle a été présentée lors du conseil municipal du 22 juin 2017, sans modification (19 voix POUR).

Rénovation de l'éclairage public en entrée de village

Rapporteur: Monsieur Jean BOUCLET

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de village, Monsieur le Maire a sollicité des offres d'entreprises pour la rénovation de l'éclairage public. Devant la zone d'activités, les mâts béton seront remplacés par des candélabres à LED, et changés de côté de la chaussée. Sur les autres mâts de l'entrée de village, seules les lampes à sodium seront remplacées par des LED.

Six entreprises ont proposé des offres, qui ont été étudiées par la commission d'appel d'offres. La meilleure offre s'élève à 94 641,50 € HT. Pour rappel, l'estimation du bureau d'études était de 132 600 € HT. Le plan de financement suivant peut donc être établi :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	94 641,50 €	FDE	26 800 €
Maîtrise d'œuvre	7 000 €	DETR	23 660,4 €
		FARDA	28 392 €
		Autofinancement	22 789,1 €
TOTAL	101 641,5 €	TOTAL	101 641,5 €

Il faudra également ajouter aux recettes prévisionnelles la revente des certificats d'économie d'énergie.

La subvention de la FDE nous a été notifiée, il s'agit donc d'une recette certaine. Nous avons également reçu les avis de complétude des dossiers DETR et FARDA, autorisant le démarrage des travaux.

Le marché n'a pas encore été notifié à l'entreprise qui a présenté la meilleure offre. Le délai de réception du matériel par l'entreprise est de 10 semaines après la commande. Afin de pouvoir démarrer les travaux d'éclairage à l'automne, il est nécessaire de pouvoir passer la commande à l'entreprise rapidement.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le démarrage des travaux de rénovation de l'éclairage public en entrée de village et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de ces travaux (19 voix POUR).

La séance est levée à 20h10.